

Roumanie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 20 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance



Dernière actualisation le 20/04/2026, information toujours valable à la date du jour

L'ensemble du pays est en vigilance normale.

Risques encourus et recommandations associées

Risque sismique

La Roumanie est située dans une zone d'activité sismique. Des tremblements de terre peuvent survenir et les plus fortes secousses peuvent causer d'importants dégâts. La plupart des décès causés par un tremblement de terre résultent de l'effondrement des immeubles, des ponts ou d'autres structures. Les secousses peuvent également provoquer la chute d'objets, ce qui constitue le principal risque de blessures.

Pour plus d'informations, consulter le site internet de l'ambassade de France en Roumanie, ainsi que la fiche Séismes.

Délinquance

Bien que la délinquance de droit commun reste faible, quelques cas d'agressions dans les rues, la nuit, ont été rapportés à Bucarest, Cluj et Iasi.

Recommandations générales

Il est recommandé de :

- Ne pas changer d'argent dans la rue ;
- Éviter certains quartiers de Bucarest la nuit (notamment les abords de la gare du Nord) ;
- Faire attention aux vols (les pickpockets opèrent dans les lieux publics, restaurants, transports en commun, et parfois dans les lieux de culte) ;
- Circuler avec des photocopies des papiers d'identité et de laisser les originaux, autant que faire se peut, dans les coffres des hôtels ou tout autre lieu sûr ;
- Tenir son sac devant soi et d'éviter les sacs à dos ou en bandoulière.

Activités sportives à risque

Les Carpates offrent de nombreuses possibilités de randonnées ou de treks. Certains secteurs peuvent toutefois s'avérer dangereux (pistes escarpées, étroites ou glissantes présentant de grands risques de chute ; conditions météorologiques pouvant changer rapidement). Avant d'entreprendre un circuit, il est donc fortement recommandé de se renseigner auprès des services de secours en montagne « Salvamont » sur les conditions de l'itinéraire envisagé (centres d'information présents sur certains itinéraires, ou cellule de renseignement à distance, cf. le site <https://www.salvamontromania.ro>). Il est également recommandé de ne jamais partir seul et d'informer au préalable de son circuit, tant son entourage que les points de contact « Salvamont ».

En outre, les montagnes et forêts roumaines abritent une population importante d'ours (estimée à 6 000 – 7 000), y compris dans des zones touristiques fortement fréquentées (Sinaia, Predeal, Transfagarasan). Des touristes sont régulièrement blessés, parfois mortellement. La plus grande prudence est donc recommandée, en particulier en présence d'ours : il convient d'éviter les cris et les mouvements brusques, de ne pas tenter de s'approcher de l'animal, ni de chercher à le nourrir, et de lui laisser suffisamment d'espace pour s'enfuir. Si une habitation ou un véhicule se trouvent à proximité, y entrer avec précaution.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 20 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée et de séjour

Entrée en Roumanie

La Roumanie étant membre de l'Union européenne, les ressortissants français peuvent y entrer munis d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité.

Cependant, les personnes majeures détentrices de CNI délivrées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 (cartes dont la validité a été automatiquement prolongée de 5 ans au-delà de la date d'expiration indiquée sur la carte, sans modification matérielle attestant de cette prolongation) sont avisées que la Roumanie n'a pas reconnu officiellement cette prolongation.

En conséquence, de façon à éviter tout désagrément pendant le voyage, il est recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide plutôt qu'une telle CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en

cours de validité. A défaut, il est possible de télécharger et d'imprimer la notice multilingue (<https://media.interieur.gouv.fr/interieur/cni-15ans/document-a-telecharger-roumanie.pdf>) (PDF - 81,4 Ko) expliquant ces règles.

Séjour en Roumanie

Pour un séjour de plus de 90 jours, les ressortissants de l'Union européenne et les membres de leur famille ont l'obligation de se faire enregistrer auprès de l'autorité pour les étrangers. Les documents délivrés sont :

- Un certificat d'enregistrement pour les ressortissants de l'UE ;
- Une carte de résidence pour les membres de famille qui ne seraient pas ressortissants de l'UE.

Pour cela, il convient de se présenter au Bureau des étrangers de son domicile roumain (<https://igi.mai.gov.ro/contact/>) muni de certains documents exigés en fonction de son statut.

Pour plus de détails, consulter le site officiel de l'Inspectorat Général pour l'Immigration (<https://igi.mai.gov.ro/en/>) (attention, sites accessibles depuis la Roumanie uniquement).

Règlementation douanière

Taxe routière

La « roviniete », taxe perçue dans le cadre de l'utilisation des routes publiques, concerne tous les véhicules circulant en Roumanie, ceux immatriculés dans un pays tiers comme ceux conduits par des touristes. Le conducteur est dans l'obligation de s'acquitter de cette taxe :

- Soit à l'entrée sur le territoire roumain pour les véhicules arrivant de l'étranger (postes frontières, administration nationale des routes) ;
- Soit dans les bureaux de poste ou les stations essence (Mol, Petrom, Rompetrol) ;
- Pour une durée variable (un jour, une semaine, un mois, six mois ou un an) ;
- Pour un montant qui varie en fonction de la catégorie du véhicule, de sa masse totale et de la norme en matière de pollution (euro 1, euro 2) ;
- En lei ou en euros.

La « roviniete » doit être conservée à bord du véhicule pendant tout le séjour. À défaut de pouvoir la présenter aux autorités, le conducteur d'un véhicule immatriculé à l'étranger peut se voir infliger une amende à la sortie du territoire roumain, dont le montant peut atteindre 2 000 €, en fonction de la catégorie du véhicule.

Santé

Date de mise à jour le : 20 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge par la Sécurité sociale, les Français de passage doivent impérativement être munis d'une carte européenne d'assurance maladie, à demander à leur caisse locale au moins 15 jours avant le départ. Pour plus d'informations, consulter le site de l'Assurance Maladie en ligne.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Méningite ACWY** en cas de séjour pendant la saison sèche (habituellement hiver et printemps) ou d'épidémie signalée ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Encéphalite à tiques** : en fonction des conditions de séjour.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Fièvre du Nil occidental (West Nile Virus)

La fièvre du Nil occidental (West Nile Virus) est une maladie des oiseaux transmise à l'humain par l'intermédiaire de piqûres de moustiques infectés.

La maladie est souvent asymptomatique ou bénigne (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, frissons, éruption cutanée) mais dans de rares cas, des complications de type neurologique peuvent survenir (méningite, encéphalite) et entraîner des séquelles voire le décès.

Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie pour les humains, la prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site du ministère de la Santé.

Autres maladies

Encéphalite à tiques

L'encéphalite à tique (TBE) est une maladie virale transmise par la morsure de tiques infestées, surtout au printemps et en été. La consommation de lait cru ou de produits laitiers contaminés est aussi un mode de transmission bien que plus rare.

Les symptômes se présentent généralement en deux phases : d'abord un syndrome grippal associant fièvre, fatigue et courbatures puis des troubles neurologiques graves tels que méningite ou encéphalite (maux de tête, paralysie et confusion).

Il n'existe pas de traitement et la prise en charge est uniquement symptomatique. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de tiques et la vaccination en cas de séjour en zone rurale ou boisée. Il est recommandé de se renseigner avant son départ auprès de son médecin traitant ou d'un centre de vaccinations internationales.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé Publique France et le site du ministère de la Santé.

Grippe aviaire ou zoonotique

Le terme regroupe l'ensemble des infections de type grippal causées par différents virus influenza d'origine animale (oiseaux sauvages, volailles, porcs). La survenue de cas chez l'être humain est exceptionnelle. La transmission résulte soit d'un contact direct notamment avec les sécrétions respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées. Les symptômes sont similaires à ceux de la grippe saisonnière (fièvre, toux, courbatures...) mais peuvent se compliquer de difficultés respiratoires, de troubles digestifs, d'atteintes neurologiques, voire de décès.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

La Roumanie étant un lieu de passage d'oiseaux migrateurs.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque

toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Même si le phénomène tend à se résorber, certaines villes, y compris Bucarest, peuvent compter des chiens errants, parfois porteurs de la rage.

Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pendant le voyage

Prévention contre les piqûres de tiques

La prévention contre les autres infections transmises par les tiques inclut :

- le port de vêtements couvrants et clairs, serrés au cou, aux poignets et aux chevilles ;
- l'application de répulsifs cutanés sur les parties découvertes ;
- la recherche impérative de la présence de tiques sur le corps, afin de les ôter très rapidement, après toute promenade en milieu rural et particulièrement en forêt dans les régions infestées.

Plus d'informations sur le site de l'Assurance maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 20 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Infrastructure routière

L'état du réseau est inégal, et comporte notamment peu de tronçons d'autoroutes. Les routes du sud (Olténie) et du nord (Moldavie) sont souvent encombrées de charrettes à cheval non éclairées, de cyclistes au comportement imprévisible et de véhicules à l'éclairage déficient ou à la conduite à risque.

Il est donc recommandé d'être prudent et de ne pas rouler la nuit sur le réseau secondaire où le code de la route est peu respecté et la signalisation rudimentaire.

La vitesse est limitée à 50 km/h en agglomération et 80 km/h sur les routes. La police routière effectue de nombreux contrôles radars.

Il convient de veiller aux conditions de validité de son assurance.

En cas de dépassement de la vitesse autorisée, le permis de conduire est fréquemment retenu, en complément de l'amende. Dans l'hypothèse d'un taux d'alcoolémie positif, le permis de conduire est immédiatement confisqué. Les permis de conduire délivrés par les autres États membres de l'Union européenne sont valables en Roumanie.

Dans le cadre d'un séjour de plus de 90 jours, la législation roumaine prévoit l'échange du permis de conduire national contre un permis de conduire roumain. Une convention bilatérale existe entre la France et la Roumanie : cet échange se fait sans nouvel examen.

Les véhicules doivent être immatriculés en Roumanie dans un délai de 90 jours à compter de la date d'entrée sur le territoire.

Réseau ferroviaire

Le réseau est de bonne qualité. Les trains sont d'un confort variable et peu rapides. Il est conseillé d'être attentif à ses effets personnels dans les trains.

Transport aérien

Lignes internationales : il y a 4 liaisons directes quotidiennes entre la France et la Roumanie (aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Bucarest-Otopeni), assurées par les compagnies Air France et Tarom. Par ailleurs, les compagnies à bas coût Wizz Air, Ryan Air et HiSky

assurent également régulièrement des liaisons directes entre les deux capitales ainsi que quelques villes de province (Mulhouse-Bâle, Lyon, Marseille, Nice et Cluj, Iasi, Timisoara).

Lignes intérieures : les lignes sont exploitées par la compagnie Tarom au départ de l'aéroport de Bucarest-Otopeni, avec une flotte d'ATR, ainsi que par la compagnie à bas coût HiSky. Certaines liaisons aériennes ne sont pas exploitées en hiver. Les conditions météorologiques hivernales peuvent entraîner des retards ou des annulations de vols.

Législation locale

Stupéfiants

La possession, la consommation ou le trafic de produits stupéfiants sont interdits en Roumanie. Plusieurs ressortissants français ont récemment été interpellés, certains dès leur arrivée à l'aéroport, en possession de drogues douces, et ont été incarcérés. Les peines encourues pour ce type de délits peuvent aller jusqu'à plusieurs années de prison ferme.

Prostitution

Le racolage sur la voie publique est interdit, sous peine de contravention. En outre, la loi sanctionne la transmission consciente d'une maladie vénérienne, l'acte étant considéré comme une atteinte à la santé publique. Les peines prévues s'échelonnent de un à cinq ans de prison (transmission d'une maladie vénérienne) et de cinq à quinze ans (transmission du virus du sida).

Armes

Le port, la détention ou l'exportation non autorisés d'armes constituent un délit.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 20 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d'affaires

Pour un séjour de moins de 3 mois, les voyageurs d'affaires français ne sont pas soumis à l'obligation de visa. Ils doivent être en possession d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité dont la validité couvre toute la durée du séjour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique Entrée / Séjour.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Roumanie.

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

Bureau de Bucarest – Roumanie

Adresse : Strada Biserica Amzei, nr. 13-15 Secteur 1 - 010392 Bucarest, Roumanie

Tél. : +40 21 303 10 00

Courriel : bucarest@dgtresor.gouv.fr

Business France

Opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France valorise et promeut l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires.

Business France - Roumanie

24, Strada Italiana, Secteur 2 - 020976 Bucarest - Roumanie

Tél : +40 21 305 67 80

Courriel : bucarest@businessfrance.fr

CCEF

Les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils apportent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

CCI

Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) françaises à l'international sont des **associations indépendantes de droit local qui regroupent des entreprises françaises et étrangères**. Elles constituent un réseau mondial de relations et de contacts d'affaires de plus de 32 000 entreprises françaises et étrangères dans 83 pays.

Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture française en Roumanie (CCIFER)

Ethos House, Calea Floreasca, 240B, et. 3, Bucarest

Tél : +40 21 317 12 84

Courriel : ccifer@ccifer.ro

Site internet

Atout France

Site Internet

Attaché douanier

En résidence en Serbie

Tel : +381 11 302 36 90

Courriel : belgrade.douane@dgtresor.gouv.fr

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 20 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Urgences (police, ambulances, gendarmerie, pompiers)

Tél : 112 (numéro unique)

Hôpital d'urgence Floreasca

Calea Floreasca nr . 8, sect. 1, Bucarest

Tél : +4021 599 23 00, +4021 599 23 08

Courriel : spital@urgentafloreasca.ro

Site web : <https://www.urgentafloreasca.ro>

Hôpital universitaire d'urgence militaire central Carol Davila

Calea Plevnei nr 134, sect. 1, Bucarest

Tél : +40 21 319 3051

Courriel : secretariat@scumc.ro

Site web : <https://www.scumc.ro>

Hôpital universitaire d'urgence de Bucarest

Splaiul Independentei nr. 169, sect.5, Bucarest

Tél : +40 21 318 0523

Courriel : secretariat@suub.ro

Site web : <https://www.suub.ro>

Hôpital des maladies infectieuses

Institut Matei Bal?

Strada Dr. Calistrat Grozovici 1, Bucure?t

Tél : +40 21 201 0980

Courriel : secretariatinbi@mateibals.ro

Site web : <https://www.mateibals.ro>

Annuaire des représentations roumaines en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France en Roumanie

Publié le : 05 juin 2025

Coordonnées

13-15 Strada Biserica Amzei Secteur 1
010392 Bucarest
Roumanie

44.444967785948, 26.094343414358

+40 311 333 777

+40 311 333 777

+ 40 21 303 10 90

Liens utiles

[Ambassade de France en Roumanie](#)

Facebook 

X 

Instagram 

Courriel : consulat.bucarest-amba@diplomatie.gouv.fr

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.